

Compte rendu de la réunion annuelle du 23 juin 2017

Membres présents

José VIÉ, Raymond THILLOU, Marie-Claude MOREAU, Fany GILBERT, Jacky HERVOUET, Gilles BERNARD, Christophe BONY, Pascal CARLOT, Thierry GILBERT, Eric MASSÉ, Jean-Baptiste PEYRAUD, Daniel TRUCHY, Florence VIÉ et Céline PARIGOT (représentante du comité directeur)

Membres absents excusés

Nicolas BLAEVOET, Daniel FERTIN

Invités présents

Agnès GAUTHERIN, présidente du comité départemental UFOLEP Yonne

Clubs représentés

Augy, Piedalloues, Brichères, Envol Rive Droite, Bléneau Saint-Privé, Champs-sur-Yonne, Charmoy, Diges-Pourrain, Egriselles-le-Bocage, Esnon, Guerchy, Laroche, Mailly-la-Ville, Monéteau, Neuvy-Sautour, ASOF Aulois, Les Bréandes, Saint-Martin Paron, Seignelay, Val-de-Mercy, Villeroy.

José VIÉ remercie Jean-François JACQ, président de l'association des Brichères ainsi qu'Elodie et Jean-Pierre TAQUE, dirigeants de l'équipe de football à 7 Brichères 1, pour leur accueil.

Il remercie également Agnès GAUTHERIN, présidente du comité départemental UFOLEP, de sa présence.

Jean-François JACQ et Jean-Pierre TAQUE souhaitent une bonne réunion à tous les participants. Jean-François ajoute que son association accueille pour la 1ère fois une réunion UFOLEP.



Avant de débiter son rapport moral, José VIÉ laisse la parole à Emilie FAYE et Pauline BROUSSE, toutes deux salariées de la Ligue de l'Enseignement de l'Yonne.

Emilie fait dans un premier temps une présentation rapide de la Ligue de l'Enseignement, dont l'UFOLEP est le secteur sportif, en énumérant ses principales missions et l'aide qu'elle peut apporter aux associations, notamment dans le domaine de la formation. Elle explique ensuite l'utilisation du questionnaire de santé pour le renouvellement des licences.

Pauline fait un point de situation des actions menées dans le cadre de la lutte contre les discriminations.

1) Rapport moral (José VIÉ)

« Je tiens à excuser Charly GONZALEZ, délégué Ufolep, de son absence, ayant d'autres obligations. Aussi je remercie Agnès GAUTHERIN pour sa présence parmi nous. Je tiens à remercier Emilie et Pauline pour leurs brillantes interventions. Leurs explications nous rappellent toute l'unité que forme la Ligue de l'enseignement et l'Ufolep. Et souvent, sur les terrains, les joueurs ne savent pas que par leur licence Ufolep, ils sont aussi affiliés à la Ligue de l'enseignement. Il était alors utile de faire une piqûre de rappel.

La saison 2016-2017 aura été globalement relativement calme. On a pu constater un certain équilibre des différents groupes de championnat. Dans de nombreux groupes, il a fallu attendre la dernière journée pour connaître les 3 montées ou les 3 descentes. Cette saison, les groupes ont été en quelque sorte lissés par ce système des montées-descentes. Quoi de plus agréable pour tous de disputer des matches équilibrés et incertains sur leur dénouement.

Les dossiers passés par la commission d'application des règlements ont été assez rares. Notre principal outil de travail étant le règlement lui-même, il ne nous a pas été difficile de trancher les cas rencontrés. Il a fallu attendre la dernière journée pour monter un dossier en commission disciplinaire. Et encore, ce dossier portait sur une tricherie et non sur une agression physique ou verbale. L'on peut donc se targuer d'un football Loisir portant la plupart du temps bien son nom. Si les acteurs du football à 7 (joueurs, dirigeants ou encore arbitres), se lèvent le dimanche matin avec de l'appréhension, ce n'est alors pas la peine de se prévaloir d'un football Loisir où l'enjeu l'emporterait sur le jeu. Nous devons absolument garder et promouvoir ces différences avec la FFF; j'entends comme différences la pratique du football au nombre de 7 et une pratique où le loisir prévaut !

A la commission sportive, nous souhaitons encore et toujours améliorer nos prestations, et ce que nous pouvons apporter au football à 7. Le fait que Daniel TRUCHY ne se représente pas, suite à 22 années de bons et loyaux services, force à ce que les cartes soient redistribuées début septembre. Comme Christian GUILLAUD il y a 4 ans, mais heureusement dans d'autres circonstances, Daniel avait de nombreuses missions qui vont être réparties sur différentes autres personnes. Notre souci étant d'améliorer en essayant d'impliquer toujours plus de personnes dans leur domaine de compétence, bien sûr. Ce que je déplore, là ce soir, c'est le manque d'implication des acteurs du football Ufolep à se présenter à la commission sportive. En effet, 7 des 8 candidats sont des membres sortants, pour 8 postes à pourvoir, ce qui ne crée pas de moments démocratiques véritables. On peut l'interpréter de 2 manières différentes : les personnes de la commission sont tellement compétentes qu'on ne pourra pas faire mieux ou on s'en fout, du moment que ça fonctionne vaille que vaille ! Bref, à méditer...

A noter également, le football à 7 à l'Ufolep a souvent été évoqué par Guy ROUX, lors de ses analyses du mardi dans l'Yonne Républicaine et il en parle toujours en bien.

Je terminerai mon court propos par une citation : "Tu ne perds jamais, soit tu gagnes, soit tu apprends" de Nelson MANDELA. »

2) Rapport d'activités (présenté par Marie-Claude MOREAU)

56 équipes se sont engagées en début de saison dans le championnat seniors et ont été réparties en 6 groupes et 5 équipes se sont engagées dans le championnat vétérans, ce qui représente un total de 940 licenciés (contre 1 132 la saison précédente). 2 équipes se sont désengagées avant le début du championnat et une seule a été remplacée.

5 clubs ont débuté le championnat de l'Yonne avec 2 équipes

Groupe A : remporté par ENVOL RIVE DROITE et AVICENNE, ex aequo

Groupe B : remporté par LAROCHE 1

Groupe C : remporté par AUGY

Groupe D : remporté par JOIGNY

Groupe E : remporté par LES BREANDES

Groupe F : remporté par LAROCHE 2

44 équipes se sont inscrites à la Coupe de l'Yonne. Les finales se sont déroulées le 28 mai 2017 à Esnon.

Esnon a remporté le Challenge « Christian GUILLAUD » devant Envol Rive Droite et Joigny a remporté la Consolante devant ASOF Aubois.

La commission a organisé 2 tournois en salle le 22 janvier à Pont-sur-Yonne et le 29 janvier à Auxerre.
A Pont-sur-Yonne, Domats a gagné le tournoi et Villeroy a remporté le trophée du Fair Play
A Auxerre, Avicenne a gagné le tournoi et Beines a remporté le trophée du Fair Play

2 équipes se sont inscrites pour participer à la Coupe Nationale à 11, Villeneuve-l'Archevêque et l'entente Esnon/Laroche.

28 clubs ont fait « forfait déclaré » et 6 « forfait non déclaré »

2 clubs ont fait forfait général en cours de saison dans le championnat seniors et 1 club dans le championnat vétérans.

Cartons jaunes : 93 (59 la saison précédente)

Carton rouge : 1 direct (comme la saison précédente).

La commission d'application des règlements s'est réunie 2 fois (3 fois la saison précédente)

3) Point sur le championnat vétérans (par Jacky HERVOUET)

5 équipes se sont engagées dans le championnat vétérans. Aucun classement n'a été effectué, le but étant de jouer des matches pour refléter l'esprit fair-play, où l'envie de jouer a primé sur le score.

Les documents pour inscrire une équipe dans le championnat de la saison à venir seront mis en ligne dès le mois de juillet prochain.

4) Rapport financier (présenté par Jacky HERVOUET)

Les dépenses de la saison s'élèvent à 11 456,56 € et les recettes à 12 385,59 €, ce qui représente un solde positif de 929,03 € (1 120,59 € la saison précédente).

Les dépenses ont diminué d'environ 2 000 € mais les recettes ont été moindres en raison de la baisse du nombre d'équipes. Les dépenses sont mieux maîtrisées dans l'ensemble des catégories. La baisse la plus significative (+ de 500 €) provient du poste « formation » suite à l'annulation d'une session faute de stagiaires en nombre suffisant.

Une partie des frais d'engagement des équipes, à savoir 2 734 €, a été consacrée au remboursement des frais de formation et des frais de déplacement des arbitres.

Le montant total des amendes, y compris les frais de demande d'arbitre et les frais kilométriques suite à un forfait, atteint cette saison 2 437,28 € (3 170 € la saison précédente).

12 clubs dépassent le montant de la caution (107 € pour le dépassement le plus élevé). 5 clubs vont percevoir un reliquat. La moyenne des amendes est de 42,75 € alors qu'elle était de 40,90 € la saison précédente.

Les forfaits, dont le nombre a fortement chuté, ont entraîné 15 remboursements kilométriques dont le plus important s'élève à 90 €.

Les changements demandés concernant la caution ainsi que les modalités de remboursement ou de paiement seront débattus :

- encaissement des cautions en fin d'année civile et montant de cette caution
- réflexion sur les montants dus aux clubs ou arbitres inférieurs à 10 €
- paiement par virement à la place des chèques

Pour conclure, Jacky félicite les clubs, dirigeants et joueurs pour leur sérieux.

5) Point sur la formation des arbitres (présenté par Raymond THILLOU)

La formation a été assurée par des arbitres régionaux ou fédéraux uniquement : Florence VIÉ, Christophe BONY et Raymond THILLOU.

Deux sessions départementales ont été organisées en octobre et mars.

Session d'automne 2016

9 candidats se sont inscrits ainsi qu'un candidat pour recyclage
6 candidats se sont présentés et tous ont été reçus
6 candidats sont devenus Arbitre Officiel Départemental Ufolep

Session de printemps 2017

1 seul candidat s'est inscrit, la formation n'a donc pas pu être dispensée car il faut un minimum de 5 candidats. L'équipe du candidat inscrit ne sera cependant pas sanctionnée.

Candidats reçus et devenus Arbitre Officiel Départemental Ufolep

De la session de printemps 2016 : Benjamin DOUTRELUIGNE (Saint-Sérotin)

De la session d'automne 2016 : Jonathan BAILLOT (Laroche), Damien CRIQUI (Escamps), Thierry DUBOIS (Neuvy-Sautour), Cédric LEVAUX (Beines), Philippe MARION (Egriselles-le-Bocage) et Olivier MARIVAN (Champs-sur-Yonne)

Session nationale

Aucun examen régional ou fédéral n'a pu être assuré par manque de candidats. Un examen est prévu en fin d'année 2017.

Officiels ayant perdu leur statut d'arbitre pour ne pas avoir officié leurs 5 matchs obligatoires

Nicolas BLAEVOET (Migennes), Dominique BREDEVILLE (Domats), Nicolas BRULÉ (Stade Auxerrois), Jean-Marie LEGRAND (Stade Auxerrois), Brice LEGRIX (Bussy-en-Othe), Florent LEMAIRE (Véron), Michael LESCUREUX (Olympique Martinot), Frédéric MANDERE (Chevannes), Eric MAURICE (Villeneuve-la-Guyard), Thomas ROBERT (Soucy), Hocine SAFIA (Alliance Nord), Jean-Claude VANNEREAU (Vergigny)

2 exceptions ont été accordées à Sabbouch ABDENNACER (Avicenne) en raison d'une blessure et à Manuel DA SILVA (Guerchy-Merry) qui a été malade.

Candidats ayant perdu le bénéfice de l'examen théorique car ils n'ont pas poursuivi leur formation pratique Pascal PIRON (La Selle-sur-le-Bied)

Rappel : chaque arbitre doit officier au minimum 5 matchs durant la saison pour garder son statut d'arbitre officiel et c'est aux clubs de veiller qu'il en soit ainsi. D'autre part, les arbitres qui ne se déplacent pas suite à une désignation se voient attribuer un match supplémentaire par match non arbitré.

Par ailleurs, les arbitres qui n'envoient pas leur note de fair-play au responsable dans le délai d'une semaine suivant le match se voient également attribuer un match supplémentaire.

Clubs n'ayant pas d'arbitre ou n'ayant pas présenté de candidat lors de la saison 2016/2017

Appoigny, Les Bries, Saint-Julien-du-Sault, Seignelay et Val-de-Mercy

Pour la saison 2017/2018, ces clubs descendront dans le groupe inférieur quelle que soit leur place à la fin de saison 2016/2017.

Equipes ne pouvant pas participer à la Coupe 2017/2018 si elles ne présentent pas un candidat à la session d'automne 2017

Alliance Nord, Appoigny, ACSRA, Les Bries, Bussy-en-Othe, Chevannes, Domats, Gisy-les-Nobles, Migennes, Saint-Agnan, Saint-Julien-du-Sault, Seignelay, Sergines, Soucy, Val-de-Mercy, Véron, Villethierry et Villeneuve-l'Archevêque.

6) Voeux formulés par les clubs

ASOFA

Dans le but d'éviter certaines contestations, envers l'arbitre, sur une faute dans la surface, en accordant ou non un coup de pied de réparation, serait-il possible, au vu du règlement et de la loi n° 1 de faire, comme en foot d'animation FFF U10 à U13, une surface de réparation de 10 m de part et d'autre du but, jusqu'à la ligne des 13 m.

3 avantages non négligeables sont à mettre en évidence :

- rendre la décision du coup de pied de réparation plus facile et sans ambiguïté
- interdire au gardien de but de se saisir du ballon à la main entre autre au point de corner
- éviter de refaire jouer un coup de pied de but si le ballon sort en touche dans la zone des 13 mètres

☞ ce vœu n'est pas recevable au vu du règlement sportif UFOLEP qui souhaite se distinguer du règlement de la FFF

Saint-Agnan

Faire jouer les matches de Coupe de préférence sur des terrains en herbe ou synthétiques plutôt que sur des terrains stabilisés (sable et terre rouge), pour un confort de jeu plus appréciable

☞ ce vœu n'est pas recevable car les équipes ont très rarement le choix du terrain, souvent imposé par les communes

Seignelay

Voeu n° 1 : victoire à 4 points pour le championnat

☞ ce vœu n'est pas recevable car il avait déjà été proposé lors d'une réunion annuelle et n'avait pas obtenu un avis favorable de la part des clubs

Voeu n° 2 : fixer l'heure limite d'arrivée des équipes à 9h15 pour débiter le match à 9h45 maximum.

☞ ce vœu n'est pas recevable car fixer une heure d'arrivée des équipes alourdirait encore plus le règlement actuel

Les Bréandes

L'association propose de faire commencer les matchs à 10h au lieu de 9h30 en raison des longs déplacements

☞ vœu rejeté (17 contre – 4 pour)

7) Propositions de modifications du règlement football

1) Modifications du règlement non soumises au vote mais qui devront cependant obtenir validation du comité directeur UFOLEP de l'Yonne :

- caution : remplacer le terme « caution » par « provision sur frais ». Cette provision, qui s'élèvera désormais à 80 €, sera débitée en fin d'année civile. Les rendus de provision inférieurs à 10 € seront reportés sur l'exercice suivant, si le club réengage une équipe

- si retrait d'engagement d'une équipe après établissement du calendrier et avant le début du championnat : la provision sur frais sera encaissée.

- augmentation du montant de l'amende forfait général : 50 €

2) Voeux de la commission soumis au vote des clubs

- retrait de 3 pts au classement pour les équipes qui font forfait (déclaré ou non) lors des 2 dernières journées de championnat

vœu adopté (18 pour – 3 abstentions)

- lorsqu'un club ne réinscrit qu'une équipe sur deux au championnat, le choix du groupe lui sera laissé (à la place de l'équipe 1 ou de l'équipe 2)

☞ *vœu adopté (18 pour – 3 abstentions)*

- départage en cas d'égalité pour le classement des équipes dans les groupes en fin de saison, pour le championnat senior : après goal average particulier, ajout de la mention « le goal average général, la meilleure attaque, la meilleure défense puis le classement fair play ».

☞ *vœu adopté (20 pour – 1 abstention)*

8) Présentation des candidatures à la commission

Les candidats sont : Florence VIÉ, Fany GILBERT, Daniel FERTIN, Jacky HERVOUET, Gilles BERNARD, Eric MASSÉ, Christophe BONY (membres de la commission) et David LAYAHE (club de Senan)

Aucun représentant de club ne s'y opposant, il est procédé à un vote, pour l'ensemble des candidats, à main levée. Tous les candidats sont élus à l'unanimité.

9) Intervention d'Agnès GAUTHERIN

Agnès remercie l'association des Brichères pour son accueil. Elle ajoute que le comité directeur a toujours eu à cœur qu'une association reçoive les clubs UFOLEP, que ce soit lors d'une assemblée générale ou d'une réunion annuelle. Elle tient à souligner que la présente réunion n'est pas une assemblée générale mais bien une réunion annuelle, les commissions techniques n'étant pas des instances juridiques.

Elle précise que plusieurs activités UFOLEP sont pratiquées dans l'Yonne et leur aspect technique est géré par les commissions.

Agnès remercie les membres de la commission football pour leur gestion et félicite tous les bénévoles pour avoir fait vivre une saison qu'elle qualifie de « fair play ».

10) Questions diverses

➤ Le calendrier football ne sera plus disponible sous format papier. Il sera dorénavant mis en ligne sur le site en version imprimable.

➤ Thierry GILBERT a récemment été sélectionné pour arbitrer les finales nationales à 11 dans l'Aube.

➤ Jacky HERVOUET précise que sur les comptes-rendus des réunions de la commission figurent les amendes. En cas de contestation, il convient d'envoyer un mail à la secrétaire de la commission et le sujet sera abordé lors de la réunion suivante. Si l'erreur est avérée, elle sera notée sur le compte-rendu.

➤ Jean-Pierre TAQUE aborde le problème des joueurs qui disputent un 2ème match le dimanche après-midi en FFF. Il lui est répondu que les joueurs sont en règle pour le 1^{er} match et qu'il revient donc au district de les sanctionner s'ils ont également joué l'après-midi.

11) Remise des récompenses

Une coupe est remise au club d'Envol Rive Droite, champion de l'Yonne ex aequo avec Avicenne

Toutes les équipes premières de chaque groupe reçoivent un diplôme

12) Fair Play

Le trophée du Fair Play est remis aux 3 équipes les plus méritantes et qui sont présentes à la réunion. Lorsqu'il y a égalité de points, le partage se fait en fonction du montant des amendes.

3ème place : Neuvy-Sautour

2ème place : Bléneau Saint-Privé

1ère place : Beines, qui décide d'offrir le jeu de maillots, qu'elle va prochainement recevoir, à une nouvelle équipe qui s'inscrira au championnat à venir



Agnès GAUTHERIN et José VIÉ offrent un trophée à Daniel TRUCHY en remerciement du travail accompli durant 22 années au sein de la commission football. Son épouse Nicole, qui l'a assisté, notamment le dimanche en relevant les scores des matches, reçoit un bouquet de fleurs.

13) Election des membres du bureau

Secrétaire adjointe : Fany GILBERT

Responsable des finances : Jacky HERVOUET

La commission établissement du calendrier est composée de José VIÉ, Thierry GILBERT, Daniel FERTIN et Raymond THILLOU - suppléant : Pascal CARLOT

Un vin d'honneur a conclu la soirée à 21h30

La Secrétaire
Marie-Claude MOREAU